



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 02 décembre 2014**

**DELIBERATION N° 2014/12/219 : LOCAUX SIS 12 RUE DU GENERAL SARRAIL - CONCLUSION  
D'UN BAIL AVEC LA SPLA MONTAUBAN TROIS RIVIERES AMENAGEMENT**

*L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014 .*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Danielle BEDOS, Thierry DEVILLE, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES**

**Madame Annie GUILLOT donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code du commerce,

Vu le bail emphytéotique, en date du 29 juillet 1999, conclu entre la MSA et la SPLA,

Vu le projet de bail professionnel envisagé et annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

A l'occasion de la réorganisation des services communautaires, il est apparu nécessaire de rapprocher la Direction Economie de certains services (Direction Emploi – Service Règlementation commerciale notamment) ayant des activités connexes entre eux afin d'optimiser le fonctionnement du service public.

Ainsi, l'organisation des services a été l'occasion du rapprochement au sein de la Direction générale du Développement du Territoire de services communautaires et municipaux, dans le cadre d'une mutualisation des moyens.

La société publique locale d'aménagement (SPLA) Montauban 3 Rivières Aménagement dispose, dans un immeuble qu'elle occupe pour son propre usage, de locaux vacants, destinés à un usage de bureaux et situés 12 rue du Général Sarrail.

La SPLA est, en effet, locataire, dans le cadre d'un bail emphytéotique, conclu avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Tarn et Garonne, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Ariège, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Garonne, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Lot, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Tarn-Aveyron, d'un immeuble situé 12 rue du Général Sarrail, composé de trois plateaux jusqu'au 31 mai 2034.

Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) et la SPLA se sont rapprochées en vue de l'installation des services communautaires dans les locaux ci-dessus évoqués.

Il est, ainsi, envisagé de conclure un bail professionnel, tel qu'il est annexé à la présente délibération et dans les conditions décrites ci-après.

1/ Désignation des locaux loués à GMCA

- Local n°1, indépendant, situé au deuxième étage, côté droit, comprenant des locaux professionnels d'une superficie d'environ 234,50 m<sup>2</sup> disposant de 8 bureaux, 1 salle de réunion, 1 pièce à usage de cuisine, des toilettes et lavabos.
- Local n°2, situé au deuxième étage, côté gauche, comprenant des locaux professionnels d'une superficie d'environ 59 m<sup>2</sup> disposant de 4 bureaux, faisant partie d'un ensemble plus grand, occupé par la SPLA et dont les parties communes sont mutualisées.

2/ Conditions financières

Local occupé	Loyer HT mensuel hors charges récupérables	Provision pour charges récupérables
Local 1	1 172,50 €	320 €
Local 2	295 €	120 €
Total	1 467,50 €	440 €

Dans le cadre de la mutualisation des services communautaires et communaux (Ville de Montauban), Grand Montauban Communauté d'Agglomération sous-louera à la Ville de Montauban, une partie des locaux loués. La Ville de Montauban payera un loyer au Grand Montauban au prorata de la superficie occupée par la Ville.

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ De prendre acte des termes du bail,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer le bail, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ↳ De dire que Mme la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ De prendre acte des termes du bail,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer le bail, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ↳ De dire que Mme la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**0 4 DEC. 2014**

De sa publication le :

**0 4 DEC. 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,  
Brigitte BAREGES